

**COMPTE - RENDU
DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2019 à 19h**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Guy MAGARD, Maire.

Membres présents : Chantal AUGUSTIN - Bernard FRITZINGER - Pierre GODOT -
Alain JACOB - Michel NADE - Patrick NEISIUS - Roger SABE - Gaëlle SCHMISSER
- Jean-Michel STREIT- Loetitia WINTERSTEIN.

Absente excusée : Angélique JELSCH.

Délibération n° 09/2019 :

Objet : Budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre comme suit :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Recettes et dépenses de fonctionnement : | 762.172,25 € |
| - Recettes et dépenses d'investissement : | 1.181.885,96 € |

élibération n° 10/2019 :

Objet : Subventions associations 2019.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- ASSE : 800 € (1 abstention)
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 600 € (1 abstention)
- Association Chapelle Betting : 350 € (1 abstention)
- Fête de l'Amitié : 600 €

Délibération n° 11/2019 :

Objet : Acceptation devis ETB.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la société ELECTRO TECHNI BAT de Sierck-les-Bains d'un montant de 10.043 € HT soit 12.051,60 € TTC pour l'installation d'un chauffage électrique par plancher rayonnant à la salle des fêtes.

Délibération n° 12/2019 :

Objet : Acceptation devis EXTERNALYS ordinateur mairie.

Le conseil municipal accepte le devis de la Société EXTERNALYS de 57360 AMNEVILLE pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour la mairie d'un montant de 1.082,81 € HT soit 1.299,37 € TTC et autorise le maire à signer ce devis.

Pour copie conforme au registre
Waldwisse, le 02 avril 2019

Le Maire,
Jean-Guy MAGARD

Affiché en mairie le 03 avril 2019